

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : Parabond Construction

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

**1.2.2. Usages déconseillés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

DL CHEMICALS  
Roterijstraat 201-203  
B-8793 Waregem - Belgium  
T + 32 56 62 70 51 - F + 32 56 60 95 68  
[info@dl-chem.com](mailto:info@dl-chem.com) - [www.dl-chem.com](http://www.dl-chem.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : + 32 70 245 245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B - 1120 Brussels	+ 32 70 245 245
France	ORFILA		+ 33 1 45 42 59 59

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate, N-(2-aminoethyl)-N'-[3-(trimethoxysilyl)propyl]ethylenediamine, 3-(2-aminoethylamino)propyltrimethoxysilane. Peut produire une réaction allergique  
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

**2.3. Autres dangers**

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substance**

Non applicable

**3.2. Mélange**

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Vinyltriméthoxysilane	(n° CAS) 2768-02-7 (Numéro CE) 220-449-8	1 - 2,5	R10 Xn; R20
Organosilane ester		< 2,5	Xn; R20 R10

# Parabond Construction

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Vinyltriméthoxysilane	(n° CAS) 2768-02-7 (Numéro CE) 220-449-8	1 - 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332
Organosilane ester		< 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332

Textes des phrases R et H: voir section 16

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Mettre la victime à l'air libre.  
Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon.  
Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées.  
Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.  
Symptômes/lésions après contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.  
Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une irritation légère.  
Symptômes/lésions après ingestion : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Tous les agents d'extinction sont autorisés.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Non inflammable.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des récipients adéquats.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Parabond Construction

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Attention! Eviter l'exposition.
- Température de manipulation : 5 - 40 °C
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec et frais.
- Durée de stockage maximale : 12 mois
- Température de stockage : 5 - 25 °C

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

calcium carbonate (471-34-1)		
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> poussière inhalable
méthanol (67-56-1)		
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	260 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV TWA (ppm)	200 ppm
UE	Peau	
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	266 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	200 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	333 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	250 ppm
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	260 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	200 ppm
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	1300 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	1000 ppm
Titanium dioxide (13463-67-7)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	11 mg/m <sup>3</sup>
silica (7631-86-9/112945-52-5)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
tetramethylorthosilicate (681-84-5)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	6 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1 ppm
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	6 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	1 ppm

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Equipeement de protection individuelle : Gants. Lunettes de sécurité.
- Protection des mains : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants
- Protection oculaire : Lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation
- Protection des voies respiratoires : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate



Autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

# Parabond Construction

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide  
Apparence : Pâte  
Couleur : Selon la spécification du produit.  
Densité relative : 1,488  
Masse volumique : 1,48 g/ml  
Solubilité : Eau: Insoluble

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dangers supplémentaires lors du traitement. libération de gaz/vapeurs (très) toxiques. Méthanol.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

vinyltriméthoxysilane (2768-02-7)	
DL50 orale rat	7120 mg/kg
DL50 cutanée lapin	3540 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	16,8 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

vinyltriméthoxysilane (2768-02-7)	
CL50 poisson 1	191 mg/l
CE50 Daphnie 1	168,7 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	210 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Parabond Construction

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Parabond Construction
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Vider complètement les emballages avant élimination.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Éliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 08 04 09* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

<b>ADR</b>
<b>14.1. Numéro ONU</b>
Non réglementé pour le transport
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>
Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>
Non applicable
Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>
Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>
Dangereux pour l'environnement : Non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Non classé.

#### 14.6.2. Transport maritime

Non applicable

#### 14.6.3. Transport aérien

Non applicable

#### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Non applicable

#### 14.6.5. Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

# Parabond Construction

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H332	Nocif par inhalation
R10	Inflammable
R20	Nocif par inhalation
Xn	Nocif

MSDS Reach Annex II DL-Chem

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit